



**PREMIÈRE  
INSCRIPTION  
À L'ÉCOLE**

**RENTÉE  
SCOLAIRE  
2024/25**

**DU 4 MARS AU 13 AVRIL 2024**

**EN LIGNE SUR STRASBOURG.EU**

**BESOIN D'AIDE ? INSCRIPTION POSSIBLE UNIQUEMENT  
SUR RENDEZ-VOUS AU CENTRE ADMINISTRATIF**

# Pour la rentrée scolaire 2024/25, les **inscriptions scolaires** sont à réaliser en ligne sur **STRASBOURG.EU**

En cas de difficultés pour effectuer l'inscription de votre ou vos enfants, vous pouvez prendre un rendez-vous, **à partir du 11 mars** :

- > en ligne sur : [strasbourg.eu/inscription-enfant](https://strasbourg.eu/inscription-enfant)
- > ou par téléphone au **03 68 98 51 43**

Les familles sont accueillies au centre administratif **1 parc de l'étoile** à Strasbourg, sur rendez-vous :

- > **du lundi au vendredi** en continu, de **8h à 17h30**
- > **les samedis 6 et 13 avril**, de **8h à 12h00**.

## DOCUMENTS À PRÉPARER

Pour inscrire votre ou vos enfants dans une école maternelle ou élémentaire publique de Strasbourg et à un ou plusieurs services périscolaires payants, veuillez trouver ci-dessous **les pièces justificatives à fournir** :

PIÈCES À FOURNIR <i>*4 et *5 doivent dater de moins de 3 mois</i>	ÉCOLE	ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR EN MATERNELLE	CANTINE SCOLAIRE
1 Le livret de famille ou acte de naissance avec filiation ou toute pièce justifiant de l'autorité parentale	✓		
2 Un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'électricité, de gaz ou d'eau)	✓		
3 Pour les parents séparés ou divorcés : un justificatif précisant la résidence habituelle de l'enfant	✓		
*4 Une attestation de paiement de la CAF, MSA ou une attestation de quotient calculé		✓	✓
*5 Un justificatif d'activité des adultes résidant avec l'enfant		✓	
6 La fiche sanitaire complétée et signée		✓	✓
7 Uniquement en cas de première inscription à un service périscolaire municipal : une attestation médicale précisant que l'enfant est à jour de ses obligations vaccinales		✓	✓
8 Un document des impôts mentionnant votre numéro fiscal de référence à 13 chiffres ; dans la perspective d'une évolution des modalités de calcul du quotient familial		✓	✓



**INFOS**  
[strasbourg.eu](https://strasbourg.eu)

Assistance Kiosque Famille **0800 43 60 60**

(numero vert)